

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0907**

commune (s) : Givors - Grigny

objet : Rénovation des carrefours à feux - Travaux de voirie et de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009

Décision n° B-2009-0907

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Rénovation des carrefours à feux - Travaux de voirie et de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération a pour but de rénover les carrefours à feux des communes de Givors et Grigny. Ce marché concerne la réalisation de travaux de voirie et de signalisation lumineuse tricolore.

Lors de la séance du 21 janvier 2008, le Conseil a voté l'autorisation de programme complémentaire et a été informé du lancement de procédure, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de voirie et de signalisation lumineuse dans le cadre de la rénovation des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance 15 mai 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Citeos SLE-Balthazard-Legros TP-De Filippis pour un montant de 1 326 520,26 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L. 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de voirie et signalisation lumineuse pour la rénovation des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Citeos SLE-Balthazard-Legros TP-De Filippis pour un montant de 1 326 520,26 € HT.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération 1497 le 21 janvier 2008 pour la somme de 2 198 500 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 215 210 - fonction 821.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.